

Séance du 29 septembre 2016

Convocation : 22 septembre 2016

L'an deux mil seize le vingt-neuf septembre à vingt heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur CHASSANDE-BARRIOZ Bernard, Monsieur MONNET Gilles, Monsieur EXERTIER Pascal, Monsieur THIBAUD Alain, Monsieur LAMBERT Dominique, Madame FAYOLLE Myriam, Madame VOINOT Valérie, Madame CAILLOD Catherine, Madame POMEON Nathalie, Madame CORDEL Sophie, Monsieur Bertrand EXERTIER, Monsieur BRACCO Arnaud.

Excusés : Monsieur DENCHE Pascal donne procuration à Madame Nathalie POMEON, Monsieur FLEURET Hubert

Absent : Monsieur EXERTIER Benoit

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame Sophie CORDEL

1-Opération " diagnostic réseau d'assainissement": Validation du zonage et de l'échéancier des travaux de réseau diagnostic

Monsieur Gilles Monnet, premier adjoint, prend la parole. Il fait un rapide historique de l'opération "diagnostic du réseau d'assainissement", subventionnée à hauteur de 50 % par l'agence de l'eau Rhône-Alpes-Méditerranée et le conseil départemental. De ce diagnostic découle un schéma directeur d'assainissement comprenant le plan des zones contrôlées et l'échéancier des travaux. Après lecture du plan et commentaires de l'échéancier des travaux, les élus sont invités à délibérer pour valider ce schéma d'assainissement du zonage et de l'échéancier des travaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les élus valident le schéma directeur d'assainissement du zonage et de l'échéancier des travaux.

Une discussion s'engage ensuite entre les élus concernant la mise en conformité des branchements au réseau d'assainissement communal notamment pour ce qui concerne les particuliers.

En effet, le diagnostic du réseau d'assainissement a révélé plusieurs branchements non conformes.

Pour inviter les administrés concernés à réaliser les travaux de mise en conformité, les élus souhaitent entériner un règlement de branchement au réseau d'assainissement. A compter de la date de validation de ce règlement, les administrés concernés seront dans l'obligation de se mettre en conformité sur une période maximum de 2 ans.

Il sera demandé au bureau NICOT, de proposer un règlement du service assainissement collectif. Cette prestation avait été incluse dans le contrat du diagnostic d'assainissement.

Enfin, certains administrés n'ont pas répondu à l'invitation du bureau d'étude NICOT pour effectuer un contrôle de branchement. Les élus, souhaitent que le bureau NICOT relance ces particuliers.

2- Achat débroussailleuse :

Cet ordre du jour est reporté, Madame Myriam Fayolle se charge de réunir trois devis.

3-Limiteur sonore :

Le Maire informe les élus du montant de la réparation du limiteur sonore qui a été foudroyé le 1er août dernier: Le devis de réparation est de 4500€. Une discussion s'engage entre les élus qui souhaitent comparer les prix. Cet ordre du jour est reporté, Madame Myriam Fayolle se charge de réunir plusieurs devis.

4-Rénovation routes :

Le Maire informe les élus que sur 3 entreprises sollicitées, une seule a envoyé un devis. Après une discussion, les élus décident de réunir la commission des travaux pour définir les tranches de travaux à réaliser. Cet ordre du jour sera repris lors d'un prochain conseil, et dans l'attente, l'employé communal comblera les trous en formation avec de l'enrobé à froid.

5-Impression gazette trimestrielle :

Madame Myriam Fayolle invite les élus à comparer les deux devis d'impression :

- Imprimerie Challesienne : 181.50€ TTC pour 280 feuilles A3
- Imprimerie du Marais : 191.25€ TTC pour 280 feuilles A3.

Madame Myriam Fayolle précise que le coût annuel est à multiplier par 4 puisque la gazette est trimestrielle. A l'unanimité, les élus décident de retenir l'imprimerie Challesienne.

6-Matériel de sport pour les TAP (Temps d'Animation Périscolaire) :

Madame Myriam Fayolle invite les élus à comparer les trois devis proposés:

- SAS FREE SPORT : 3241.12€
- CASAL SPORT : 3249.24€
- DECATHLON PRO : 2672.18€

A l'unanimité, les élus entérinent le devis de DECATHLON PRO et autorisent le maire à signer le bon de commande et mandater la facture.

7- Achat rétroprojecteur école :

Madame Myriam Fayolle présente le courrier de la directrice de l'école qui sollicite la mairie pour l'achat d'un vidéoprojecteur à courte focale et l'installation de supports numériques dans les salles de classe de l'école. Après une discussion, attendu que l'investissement est important, il a été décidé :

- de réserver une somme au budget principal 2017 pour l'achat d'un vidéoprojecteur
- de creuser l'analyse des besoins sur les supports numériques notamment en se rapprochant des autres écoles à proximité pour voir comment elles sont équipées.

8-Chemin du Clos:

Il est décidé que la commission des travaux se charge de cette opération, qui sera reprise à un prochain conseil municipal.

9-Fête de Noël des enfants :

La fête de Noël des enfants est prévue le 11 décembre, le devis du spectacle retenu est de 800€ net de charges. A l'unanimité, les élus autorisent le maire à signer le devis de Gérard Sylvain.

10-Marquage au sol :

Monsieur Alain Thibaud se charge de réunir plusieurs devis.

11-Location pavillon Sainte Anne :

Ce logement est toujours vacant. Une personne est intéressée par le logement et va déposer un courrier. Afin de limiter les loyers impayés, les élus décident que la personne retenue présente un avis d'imposition, trois fiches de salaires, et une attestation de son employeur actuel.

Pour rappel, le loyer est fixé à 450€ avec une caution de 900€. Le logement dispose d'une chambre, d'une grande pièce, d'une cuisine équipée, d'une salle de bain, et d'un WC.

Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de la mairie.

12-Guirlandes électriques :

Cet embellissement est reporté à une date ultérieure.

13 Divers :

- Bibliothèque : Après un rapide historique, la numérisation n'est pas indispensable. Une réflexion est engagée sur les modalités d'évolution de l'offre de service de la bibliothèque. Une réunion de travail est prévue le 3 octobre entre Madame Myriam Fayolle, Madame Nathalie Poméon, Madame Catherine Caillod et Madame Edith Vich-y-llado. Madame Sandrine Chaker qui souhaiterait s'investir bénévolement dans les activités de la bibliothèque participera également à cette réunion.
- Fête du village, les dernières factures sont enregistrées, le bénéfice sur deux ans est de 2197€
- Un échange a lieu pour faire le point sur les quelques retours des habitants concernant la décision de coupure nocturne de l'éclairage public. Certains habitants ont fait des réclamations par rapport aux choix des horaires mais de manière générale, les remontées sont positives. Cela dit, il a été convenu de refaire un point d'information dans la prochaine lettre de Laissaud afin de repréciser les motivations qui ont amenées les élus à prendre cette décision. Il est à noter qu'à l'issue de la 1^{ère} année de coupure, une analyse sera également effectuée sur le montant de la facture d'électricité par rapport aux années précédentes.
- Deux demandes d'emplacement sont lues (pizzeria ambulante et prothésiste ongulaire), les élus refusent l'autorisation en vue de préserver les entreprises déjà implantées sur la commune.
- Agenda : 18 décembre : repas des aînés et 6 janvier : vœux du maire
- Lecture du dernier compte rendu

La séance se termine à 23h.

Le Maire Bernard Chassande-Barrioz

